



**DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MARS 2018**

**Le quinze mars deux mille dix huit**

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 07 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**PRESENTS :** Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BERNARD R. - BOASSO J.M. - HAREUX T. - BONNET S. Adjoints PINATEL M-C.- MICHEL G.- MATILLON P. - LEWER A. - MERIDJI K. - FAURE L.- FRERY P.- FOURNEL I. - GUILLERM Y. - KRAFFT N. - JACQUEMOND M. - FURNON R. - LANCELEVÉE N. - FOREST T- COCAGNE D Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** BRESSET P. pouvoir à BERNARD R. - YAVAZ Z. pouvoir à HAREUX T. - CHAMPAVERT Y donne pouvoir à MARTIN Y. - SZNYCER F. pouvoir à FURNON R. - THERRAT M.T - DOLE L. - BERNARD L. - DE VERON D.

**Nombre de conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>21</b>
<b>Votants</b>	<b>25</b>

**Secrétaire élu** : BONNET Sylvie

Début de la séance : 20H00

**Délibération n° 2018/15/03/19  
Indemnités de fonction des conseillers délégués**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De fixer le montant de leurs indemnités à 4.16 % de l'indice brut terminal,
- De fixer les indemnités des élus telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous
- De dire que les crédits seront inscrits au BP de chaque exercice.

**Délibération n° 2018/15/03/20  
Bilan de formation des élus de la commune en 2017**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le bilan de formation des élus de la commune en 2017.
- De dire que ce document sera annexé au Compte Administratif 2017.

**D Délibération n° 2018/15/03/22**

**Rapport annuel sur les opérations immobilières de la commune en 2016 et 2017**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le bilan des opérations immobilières effectuées sur le territoire de la commune en 2016 et 2017.
- De dire que ce document sera annexé au Compte Administratif 2017.

**Délibération n° 2018/15/03/23**  
**Budget Communal - Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HAREUX et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De déclarer que le compte de gestion du budget Communal pour l'exercice 2017 dressé par les Trésoriers, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni remarque, ni réserve de sa part.
- D'approuver le compte de gestion du budget Communal – exercice 2017.

**Délibération n° 2018/15/03/24**  
**Budget Eau - Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HAREUX et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De déclarer que le compte de gestion du budget Communal pour l'exercice 2017 dressé par les Trésoriers, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni remarque, ni réserve de sa part.
- D'approuver le compte de gestion du budget de l'eau – exercice 2017.

**Délibération n° 2018/15/03/25**  
**Budget Communal- Vote du compte administratif 2017**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HAREUX et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 20 voix pour et 5 abstentions décide :

- D'approuver les exécutions 2017 des sections de fonctionnement et d'investissement
- D'approuver les résultats du compte administratif 2017.
- D'approuver le compte administratif du Budget Communal – exercice 2017

**Délibération n° 2018/15/03/26**  
**Budget de l'Eau - Vote du compte administratif 2017**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HAREUX et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver les exécutions 2017 des sections de fonctionnement et d'investissement
- D'approuver les résultats du compte administratif 2017.
- D'approuver le compte administratif du Budget de l'eau – exercice 2017

**Délibération n° 2018/15/03/27**  
**Affectation du résultat Budget Commune**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HAREUX et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 1 115 272.04 €
B Résultats antérieurs reportés Budget communal Budget bâtiment industriel suite à dissolution		+ 1 681 048.36 € + 73 313.03 €
<b>C Résultat à affecter (A+B)</b>		<b>+ 2 869 633.43 €</b>
D Solde d'exécution cumulé d'investissement Dont Budget communal Dont Budget bâtiment industriel suite à dissolution		- 531 985.06 € - 702 113.10 € + 170 128.04 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b>		<b>-113 500.00 €</b>
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	<b>- 645 485.06 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	<b>+ 2 869 633.43 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>+ 645 485.06 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>+ 2 224 148.37 €</b>
<b>DEFICIT REPORTÉ D 002</b>		<b>0.00 €</b>

**Délibération n° 2018/15/03/28**  
**Affectation du résultat Budget Eau**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HAREUX et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 38 283.70 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>		+ 513 508.46 €
<b>C Résultat à affecter (A+B)</b>		<b>+ 551 792.16 €</b>
<b>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>		-10 212.25 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b>		-15 000.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	<b>- 25 212.25 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	<b>+ 551 792.16 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>+ 25 212.25 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>+ 526 579.91 €</b>
<b>DEFICIT REPORTÉ D 002</b>		<b>0.00 €</b>

**Délibération n° 2018/15/03/16**  
**Vote des taux des trois taxes locales**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 19 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre décide :

- D'adopter, pour l'année 2018, les mêmes taux pour la taxe d'habitation et les taxes foncières que ceux de l'année 2017.

**Délibération n° 2018/15/03/29**  
**Commune - Budget primitif de l'exercice 2018**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le budget primitif de la commune – exercice 2018

**Délibération n° 2018/15/03/21**  
**Etat de répartition de l'encours de la dette – Budget Primitif 2018**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'encours de la dette exposé ci-dessus.

- De dire que ce document sera annexé au Compte Administratif 2017.

**Délibération n° 2018/15/03/30**  
**Eau- Budget primitif de l'exercice 2018**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 3 abstentions décide :

- D'approuver le budget primitif de l'eau – exercice 2018

**Délibération n° 2018/15/03/17**  
**Subventions 2018**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De donner un avis favorable à l'attribution des subventions telles que présentées ci-dessus
- De dire que cette dépense a été reprise lors du vote du budget primitif 2018

**Délibération n° 2018/15/03/18**

**Subventions 2018 – Centre Communal d'Actions Sociales**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 18 000 € au CCAS de la commune.
- De dire que cette dépense fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2018.

**Délibération n° 2018/15/03/31**

**Plan de financement pour l'étude de définition et de programmation d'une stratégie de revitalisation du centre-bourg de la commune de Sury-le-Comtal.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le plan de financement de l'opération comme indiqué ci-dessus.

**Délibération n° 2018/15/03/32**  
**OGEC – Versement du solde 2017**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à payer à l'OGEC le solde de 24 075 € au titre de l'année 2017
- De dire que la dépense a été inscrite au budget primitif 2018.

**Délibération n° 2018/15/03/33**  
**OGEC – Participation 2018**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à payer à l'OGEC l'acompte de 98 317 € au titre de l'année 2018.

**Délibération n° 2018/15/03/34**  
**Recrutement d'un agent non titulaire**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un adjoint technique à temps complet pour une période de 3 mois.

**Délibération n° 2018/15/03/35**  
**Compte Epargne Temps de Madame Pasinetti-Chaumet**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 18 voix pour, 6 abstentions et une voix contre décide :

- De ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant sur une prise en charge totale ;
- D'autoriser le Maire à régulariser une convention portant sur une prise en charge de moitié ;
- A défaut, de demander à la Communauté de Communes du Vals d'Aix et Isable l'application stricte de l'article 9 du décret précité et donc une prise en charge de la totalité du C.E.T de Madame Pasinetti-Chaumet par la collectivité d'accueil.

**Délibération n° 2018/15/03/36**  
**Constitution d'un groupement de commandes – Marchés d'Assurances**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 21 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commande avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'assurances et de marchés de prestations d'assurances dans les domaines précités ;
- De valider la convention cadre afférente proposée et en autoriser la signature par M. le Maire ;
- De désigner un représentant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de ce groupement de commande.

### **Délibération n° 2018/15/03/37**

#### **Constitution d'un groupement de commandes – Marchés de rédaction d'actes administratifs**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 21 voix pour et 4 abstentions décide :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commande avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché de Prestations de rédaction d'actes administratifs.
- De valider la convention cadre afférente proposée et en autoriser la signature par M. le Maire ;
- De désigner un représentant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de ce groupement de commande.

### **Délibération n° 2018/15/03/38**

#### **Constitution d'un groupement de commandes - Marchés de location de bennes, transfert et traitement des déchets non recyclables collectés sur les centres techniques municipaux de plusieurs communes.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commande avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché de location de bennes, transfert et traitement des déchets non recyclables collectés sur les centres techniques municipaux
- De valider la convention cadre afférente proposée et en autoriser la signature par M. le Maire

### **Délibération n° 2018/15/03/39**

#### **Adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage Public »**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'adhérer pour 6 ans minimum, à compter de l'année 2018, à la compétence optionnelle « Eclairage Public » mise en place par le SIEL, dont le contenu est décrit en annexes.
- De choisir les options suivantes pour la maintenance des installations :
  - sites et monuments <sup>(1)</sup> *rayer la ou les mention(s) inutile(s)*
  - terrains de sports <sup>(1)</sup> *rayer la ou les mention(s) inutile(s)*
  - Niveau 1 – maintenance complète <sup>(2)</sup> ou Niveau 2 – maintenance simplifiée <sup>(1)</sup>
  - ~~nettoyage complémentaire dans le cadre du niveau 2~~ – maintenance simplifiée <sup>(1)</sup>
  - pose et dépose des motifs d'illuminations <sup>(1)</sup>
- De mettre à disposition du SIEL les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion
- De dire que le SIEL assurera la mise à jour des plans pour le suivi des installations d'éclairage public
- De dire que la commune s'engage à verser les participations annuelles correspondantes aux options choisies, ainsi qu'à régler toutes sommes engagées par le SIEL lors des changements systématiques intervenus pendant la durée d'adhésion
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018, et suivants.

### **Délibération n° 2018/15/03/40**

#### **SIEL - Alimentation EP passage Piéton**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Alim EP passage Piéton" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- D'amortir ce fonds de concours en 1 année
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

### **Délibération n° 2018/15/03/41**

#### **Dépôt d'un permis de construire au local de la Police Municipale**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer une autorisation d'urbanisme concernant la modification de façade du local situé 10 place de l'Hôtel de Ville sis sur la parcelle cadastrée AY n° 140 ainsi qu'à signer une demande d'autorisation de modification d'un ERP suite à un ADAP.

**Délibération n° 2018/15/03/42**

**Convention de mise à disposition d'une parcelle avec la société Garage Barcet SAS.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle AX 020 avec la société Garage Barcet SAS.

**Délibération n° 2018/15/03/43**

**Conventions d'exercice du droit de pêche avec « LA GAULE DE LA MARE »**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De mettre à disposition de l'APPMA les parcelles citées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

**Délibération n° 2018/15/03/44**

**Rétrocession de la commune d'une concession temporaire**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver ce remboursement et d'autoriser Monsieur le Maire à en signer l'acte correspondant et revendre cet emplacement au tarif en vigueur.
- De dire que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

**Délibération n° 2018/15/03/45**

**Tableau de classement unique des voies communales**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la modification de l'état des lieux pour la commune de Sury le Comtal.

**Délibération n° 2018/15/03/46**

**Dénomination de la bibliothèque municipale**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De donner un avis favorable à cette proposition
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fin de la séance : 21H57

Sury Le Comtal, le 28 mars 2018

Le Maire,  
Yves MARTIN

